

Négociation Accord Collectif Liminaire FO

05 mars 2026



Avant l'ouverture de la renégociation de l'accord collectif, le syndicat Force Ouvrière tient à faire une déclaration liminaire.

Nous réaffirmons d'abord notre attachement profond au service public de l'audiovisuel, à ses missions, à ses valeurs et à l'engagement quotidien de l'ensemble des salariés qui le font vivre.

Toutefois, la dénonciation brutale et unilatérale de notre accord collectif, dans un contexte financier particulièrement dégradé, suscite une vive inquiétude et appelle des explications claires.

Le récent rapport de la Cour des Comptes a mis en lumière des pratiques jusqu'alors méconnues d'une grande partie des salariés.

Il révèle notamment l'existence d'avantages et de niveaux de rémunération dont bénéficient certains dirigeants, dans une période pourtant marquée par des contraintes budgétaires fortes. De plus, les travaux et auditions de la commission parlementaire sur l'audiovisuel public n'ont fait que renforcer ces interrogations.

Dans ce contexte, Force Ouvrière ne saurait accepter que les efforts demandés pèsent principalement sur les salariés, alors même que des marges d'économies semblent exister à d'autres niveaux de responsabilité.

Il n'est pas envisageable que les personnels soient les variables d'ajustement, tandis que certains dirigeants ou producteurs extérieurs continueraient de préserver des conditions financières sans rapport avec la situation économique invoquée.

La direction souhaite aujourd'hui ouvrir la discussion sur une révision des indemnités de licenciement.

Nous rappelons que le service public de l'audiovisuel, en Outre-mer et en région, assure une mission de souveraineté et de proximité vitale, souvent dans des conditions d'exercice dégradées. Il est inadmissible d'envisager une gestion purement comptable qui ne tiendrait aucun compte des spécificités territoriales et de l'engagement sans faille des équipes sur place qui font vivre le pluralisme loin du siège.

Nous rappelons encore avec fermeté que toute remise en cause des garanties collectives constituera pour nous une ligne rouge.

Les salariés ne doivent pas payer le prix d'une gestion dont ils ne sont pas responsables.

Au regard des montants révélés par la presse concernant certains producteurs, dont le caractère apparaît particulièrement élevé au regard des efforts demandés aux équipes internes, nous demandons à la direction de préciser ses intentions concernant la révision des avantages et des rémunérations des dirigeants.

Force ouvrière aborde cette négociation avec un esprit de responsabilité, mais aussi avec détermination. La recherche d'un équilibre financier ne peut se faire au détriment des droits et de la dignité des salariés. Toute réforme devra reposer sur un principe fondamental d'équité et de transparence.